

Régions Publié le 18 mars 2020 à 21:43

Les cantons romands prennent des mesures pour aider leur économie



Les cantons annoncent des mesures pour aider l'économie. 19h30 / 1 min. / le 18 mars 2020

Les cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel ont annoncé mercredi une aide de respectivement 150, 50 et 30 millions de francs pour aider leur économie face à la crise liée au Covid-19. Genève complète son plan mis en place la semaine dernière.

Alors que les économistes de Credit Suisse s'attendent à ce que la Confédération tombe dans une "brève" récession cette année en raison de la pandémie de coronavirus, les cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel et Genève montent au créneau pour soutenir leur économie.

>> Lire notre suivi du coronavirus en Suisse : [Les votations du 17 mai reportées, alors que le nombre de cas dépasse les 3000](#)

- Vaud -

Vaud prend des mesures économiques et financières en faveur des entreprises et des particuliers. Le canton a débloqué 150 millions, dont 100 millions pour protéger les trésoreries et 50 millions pour augmenter le fonds du chômage.

Le Conseil d'Etat vaudois prend en outre une série de mesures en vue de faciliter et d'accélérer les demandes de réduction des horaires de travail (chômage partiel). Simplification des formulaires de demandes, examens plus rapides sont instaurés.

Le délai pour verser les indemnités de chômage partiel sera ramené de trois mois à deux semaines et demie, a relevé le conseiller d'Etat Philippe Leuba, en charge de l'économie, jeudi lors d'un point presse.

- Fribourg -

Le Conseil d'Etat fribourgeois débloque 50 millions de francs pour venir en aide à l'économie cantonale étranglée par le coronavirus. Il s'agit d'un premier paquet de mesures destinées à soutenir les entreprises.

"La crise sanitaire se double aujourd'hui déjà d'une crise économique", a relevé mercredi à Granges-Paccot le gouvernement, en présence de quatre de ses sept membres. "Il s'agit en premier lieu d'assurer le paiement des salaires pour éviter des licenciements", a résumé Olivier Curty, directeur de l'économie et de l'emploi.

Outre les mesures "classiques" touchant au chômage partiel, soit la réduction de l'horaire de travail (RHT), l'instrument privilégié par le Conseil d'Etat concerne le cautionnement des crédits bancaires. L'idée consiste à faciliter la mise à disposition rapide de liquidités pour les acteurs économiques concernés.

Subsidiairement, les services d'Olivier Curty auront la compétence de garantir des prêts d'un maximum de 50'000 francs aux entreprises faisant face à une crise de leurs liquidités. Des négociations sont en cours avec les banques et les conditions d'octroi spécifiques seront précisées rapidement.

- Neuchâtel -

Le Conseil d'Etat neuchâtelois a décidé mercredi d'un prêt sans intérêts de 30 millions de francs en faveur des indépendants et petites entreprises de moins de cinq personnes.

Les montants de cet outil complémentaire aux instruments existants sera libéré dès la semaine prochaine, écrit le Conseil d'Etat neuchâtelois dans un communiqué mercredi soir. Les critères exacts seront validés par le Conseil d'Etat lundi prochain.

Ce dernier cible principalement les indépendants et petites entreprises dont l'activité a été suspendue par décision des autorités parce que les instruments existants leur sont

inadaptés. Le Conseil d'Etat craint dès lors que de très nombreuses entreprises se retrouvent en faillite, respectivement que de nombreux indépendants se retrouvent dans une situation de précarité matérielle à très brève échéance.

- Genève -

A Genève, le département du développement économique (DDE) déploie depuis la semaine dernière un plan de mesures, prévoyant notamment l'augmentation du montant des cautionnements de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) jusqu'à concurrence du montant maximum de 95 millions de francs prévu par la loi.

Et alors que les Services industriels de Genève ont décidé de reporter l'échéance des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les entreprises, le DDE indique mener d'autres consultations afin de généraliser le report des échéances de paiements relatifs aux charges fixes des entreprises, par exemple en ce qui concerne les baux commerciaux.

En complément de la ligne de crédit de 50 millions de francs, octroyée jeudi dernier par le Grand Conseil pour effectuer des avances de liquidités sous forme de prêt sans intérêt aux entreprises en difficulté, la FAE a pris la décision de suspendre avec effet immédiat les amortissements exigés en temps normal des sociétés au bénéfice d'un soutien financier.

asch avec ats

Publié le 18 mars 2020 à 21:43

A consulter également



Genève et Vaud décident l'arrêt des chantiers pour cause de Covid-19

Genève
18 mars 2020



Economie aux soins intensifs, jusqu'à 25 millions d'emplois menacés

Economie
18 mars 2020



Alter Eco (vidéo) - L'économie mondiale est grippée

Alter Eco
17 mars 2020



**Mesure exceptionnelle:
10 milliards de francs
dégagés pour soutenir
l'économie suisse.**

19h30

13 mars 2020

À propos de la RTS

[A propos](#)

[FAQ](#)

[Conditions générales](#)

[Charte de confidentialité](#)

[Contact](#)

[Travailler à la RTS](#)

[Communiqués de presse](#)

[Recevoir nos programmes](#)

[Ventes aux professionnels](#)

[Visiter les studios](#)

[Assister aux émissions](#)

[La Boutique RTS](#)

[RTSR](#)

[Médiation](#)

[SRF](#) | [RSI](#) | [RTR](#) | [SWI](#)